

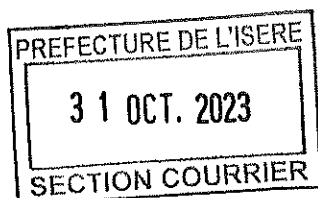


REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **Mardi 24 octobre 2023**

Présents : Mmes BRUNET JAILLY / SEYMAT / CUILIER /
LOMBARDO / VIALLE
MM ALLAMANDO / DUMAS / AKYUREK / DURILLON /
TRANCHAND



Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / HAMDI
M. LEROY

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
Mme HAMDI à Mme BRUNET JAILLY

Secrétaire de séance : Mme NEMOZ-MOREL

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

N° 2023/24/10/33

Objet : RESIDENCE AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2024

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2024 du budget annexe Résidence Autonomie « Georges Brassens » du CCAS.

La résidence autonomie « Georges Brassens » est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale. La résidence compte 39 logements et son budget est un budget annexe au budget principal du CCAS. Ce Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses, des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires d'annuité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposée par l'intervention de professionnels de santé et de leur coordination, et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien des relations sociales (programme d'animations, ateliers de prévention, sorties collectives, conseil de la vie sociale...).

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans un contexte économique très tendu, caractérisé par l'inflation, notamment des matières premières mais aussi de l'énergie. Cependant, le choix a été fait de ne pas augmenter le coût du tarif journalier aux résidents. Pour autant, il convient de poursuivre l'évolution de l'établissement à travers des travaux, des aménagements, des animations.

Mme Joséphine LOMBARDO soumet au vote du Conseil d'Administration du CCAS, le Budget Primitif 2024 (ci-annexé) qui est équilibré en recettes et en dépenses :

EN FONCTIONNEMENT : 546 750,00 €

EN INVESTISSEMENT : 16 470,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 de la résidence autonomie tel que présenté en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

- **ACCEPTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET EXECUTOIRE
COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 25 octobre 2023

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO,
Vice - Présidente du CCAS

